

Les LGBTQI dans le viseur de la Hongrie

Le Parlement hongrois, dominé par le parti de Viktor Orbán, a promulgué sa loi «anti-LGBTQI⁽¹⁾» en juin dernier. Ce texte interdit la «promotion» de l'homosexualité auprès des mineurs. Tandis qu'il laisse les secteurs concernés perplexes, il suscite l'inquiétude et la désapprobation, tant des défenseurs des droits hongrois que des institutions européennes.

Edina KOMUVES, professeure dans l'enseignement secondaire, doctorante, et Janos Robert KUN, titulaire d'une thèse de doctorat à la New York University

La loi LXXIX, ou loi «contre la pédophilie», ainsi appelée par les médias hongrois, a été adoptée par le Parlement le 15 juin 2021 et signée par Janos Ader, le président de la République, le 23 juin. Il faut savoir que cette loi s'inscrit dans une série de modifications de lois préexistantes - en premier lieu celle de la loi sur la protection des mineurs de 1997 -, mais aussi de décisions récentes qui s'opposent ouvertement aux droits des personnes LGBTQI. Ainsi, le 19 mai 2020, le Parlement hongrois a approuvé une sorte de loi «fourre-tout», dont le paragraphe 33 stipule qu'il est obligatoire d'indiquer le sexe biologique, comme défini à la naissance, sur les documents d'identité. Par ailleurs, le 15 décembre 2020, il a voté un amendement à la loi fondamentale, qui déclare que «La mère est une femme et le père est un homme». Et le 27 février 2021, le gouvernement a modifié les conditions d'adoption par voie de décret: dorénavant, les demandes des personnes célibataires seront décidées par Katalin Novak,

ministre sans portefeuille chargée de la Famille. Enfin, il a utilisé ses pouvoirs extraordinaire durant les mois de la pandémie pour réduire à l'extrême les droits des personnes LGBTQI.

C'est dans ce contexte qu'intervient donc la dernière loi, celle contre la pédophilie. La proposition a été initialement déposée le 25 mai 2021 par les deux députés du Fidesz (parti de Viktor Orbán au pouvoir), Mate Kocsis et Gabriella Selmeczi. Selon Mate Kocsis, «*l'objectif de la loi est la protection élargie des mineurs contre les criminels pédophiles, ce qui inclut l'aggravation des sanctions et l'élargissement des outils pour prévenir ces types d'actes criminels.*» C'est ainsi qu'il a proposé la création d'une base de données recensant ces criminels.

De l'antipédophilie à l'anti-LGBTQI

Cette proposition de loi, dans sa version initiale, était soutenue par la majorité des députés, y compris de l'opposition. Mais les modifications - problématiques - qui y ont été apportées le 10 juin, soit quelques jours avant le vote final, ont rompu cette entente. La loi est ainsi devenue le sujet de nombreux et vifs débats, dépassant même les frontières de la Hongrie.

Les amendements à la loi en question, déposés auprès du Parlement et proposés par des députés de la majorité, contenait en effet des clauses visant directement les droits des personnes LGBTQI. La section VI/A de la loi 1997 est ainsi refor-

mulée : «La représentation et la promotion d'une identité de genre différente de celle de la naissance, d'un changement de sexe et de l'homosexualité, sont interdites.»

La loi dite «contre la pédophilie» est dès lors devenue la loi «homophobe». Son impact est très important car elle régule à la fois les médias audiovisuels (paragraphe 5), le contenu des publicités (paragraphe 3) et l'éducation publique. Elle vise à organiser la sanction non seulement des actes violents contre les mineurs mais aussi de la «propagation» de l'homosexualité. On peut donc penser qu'elle suggère une équivalence entre homosexualité et pédophilie⁽²⁾. Pour l'opinion publique ce point n'est pas forcément clair, mais ce qui est certain d'ores et déjà, c'est que le législateur souhaite en faire un sujet de propagande à son profit.

La loi «homophobe» a ainsi été adoptée le 15 juin 2021 (157 voix pour, une contre). L'opposition, à l'exception du parti nationaliste Jobbik, s'est abstenu du vote.

Une critique générale et par secteurs de la loi

L'entrée en vigueur de la loi en Hongrie n'a pas laissé son peuple et le monde sans réaction. Les premières objections sont venues des organisations non gouvernementales, telles que Hatter Tarsaság, dont les membres ont installé un ballon arc-en-ciel devant le Parlement, comme signe de protestation. D'autres organisations, comme le TASZ (Société pour les droits

(1) Lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes.

(2) Cela devient encore plus évident si l'on écoute les propos du Premier ministre, Viktor Orbán, prononcés le 4 octobre 2020, à propos d'un livre pour enfants intitulé *Des contes pour tous* (*Meseország mindenki*) (www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/10/21/il-était-une-fois-des-contes-inclusifs-qui-dechaînaient-l-extreme-droite-hongroise_6056873_4500055.html): «En ce qui concerne l'homosexualité, la Hongrie est un pays tolérant et patient. Mais il existe une ligne rouge qu'il ne faut pas franchir. Et moi, je résume mon opinion par ce qui suit: laissez nos enfants tranquilles.»

et les libertés), Helsinki Bizottság (Comité Helsinki), et d'autres, ont également critiqué la loi. Les partis de l'opposition, à l'exception du Jobbik, ont formulé leurs critiques avant même le vote parlementaire. S'agissant du degré d'acceptation de cette loi au sein de l'opinion publique hongroise, il est très difficile de le mesurer : plusieurs sondages ont été réalisés, mais en fonction des médias qui les publient, les résultats ne sont pas les mêmes⁽³⁾. Malgré cela, plusieurs manifestations se sont déroulées dans la capitale hongroise, dont la première la veille du vote parlementaire. Dix-mille personnes sont descendues dans les rues.

Le secteur commercial et culturel a lui aussi émis ses critiques : le 14 juin, la chaîne de télévision RTL Klub et les plateformes HBO, AMC, A+E Networks, ViacomCBS et WarnerMedia ont publié un communiqué désapprouvant les objectifs de la loi ; tout comme l'a fait, le même jour, l'association Music Hungary. Les deux communiqués

(3) Selon le sondage Opinio, la grande majorité des citoyens (60 %) refusent la loi et pensent qu'elle restreint les droits des personnes LGBTQI. Selon l'enquête menée par Medián, le résultat est un peu différent : 47 % de la population est d'accord avec les objectifs qu'elle poursuit, et 42 % les refuse – le taux de non-réponse étant de 11 %. Mais selon le sondage mené par le Centre pour des droits fondamentaux (Alapjogokért Központ) (organisation gouvernementale), 60 % des sondés sont d'accord avec la loi, en ce qui concerne l'interdiction de promotion de l'homosexualité dans les médias, et 59 % d'entre eux ne trouvent pas acceptable que des mineurs « aient affaire avec le phénomène de l'homosexualité ». Il faut noter que ce dernier sondage a également posé des questions qui concernent la pédophilie : 92 % des sondés estiment qu'il faut aggraver les peines concernant les actes pédophiles.

(4) Comme l'Association Music Hungary l'écrit, « si l'on suit cette logique, on doit modifier les programmes des concerts et festivals, des radios et des chaînes de télévision... et l'on pourrait prendre comme exemple n'importe quel domaine de la culture ».

(5) A l'initiative de la Belgique, dix-huit Etats membres de l'Union européenne ont publié une déclaration commune pour condamner cette législation hongroise (<https://wilmes.belgium.be/fr/treize-pays-unissent-initiative-de-la-belgique-pour-defendre-les-droits-lgbtqi-en-europe>).

(6) Le débat peut être visionné : https://multimedia.euro-parl.eu/fr/plenary-session_20210707-0900-PLENARY_vd.

(7) <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/07/07/report-by-president-charles-michel-to-the-european-parliament-plenary-session/>.

(8) Péter Szijjártó, ministre des Affaires étrangères, a estimé, dans un entretien sur CNN, qu'il s'agissait d'une campagne globale de fake news contre la Hongrie et cette loi ([edition.cnn.com/videos/tv/2021/07/14/hungary-fm-amani-pour-anti-lgbtq-law-orban.cnn](https://cnn.com/videos/tv/2021/07/14/hungary-fm-amani-pour-anti-lgbtq-law-orban.cnn)).

« L'interdiction "de la représentation et de la promotion d'une identité de genre différente de celle de la naissance, d'un changement de sexe et de l'homosexualité" reste incompréhensible, dans la pratique, et notamment à l'école : que faire des cours évoquant les sujets "LGBTQI" ? Et qu'est-ce qu'on entend par leur "promotion" ? »

ont aussi évoqué des craintes plus précises, liées au secteur culturel et à son fonctionnement spécifique : l'interdiction « de la représentation et de la promotion d'une identité de genre différente de celle de la naissance, d'un changement de sexe et de l'homosexualité » reste incompréhensible, dans la pratique⁽⁴⁾. Il faut aussi savoir que le gouvernement n'a publié de directive que le 6 août 2021... c'est-à-dire sept semaines après le vote de la loi au Parlement.

L'école confrontée à l'applicabilité du texte

S'agissant des enseignants, leurs craintes par rapport à la nouvelle loi sont multiples. La question est d'abord d'ordre philosophique : qui a le droit et la responsabilité d'élever un enfant ? Si le rôle des parents est bien défini et incontestable du point de vue légal, la socialisation d'un enfant (aller à l'école, se faire des amis etc.) élargit ses connaissances du monde, et ces expériences contribuent à son développement psychosocial. Or dire ce qu'il convient de faire ou d'éviter de faire pendant son parcours scolaire et pour le bien de son développement devrait être un sujet de réflexion mêlant pédagogie et psychologie. Ce n'est certainement pas une décision politique et idéologique qui doit être à l'œuvre, comme c'est le cas avec ces nouvelles dispositions visant à contrôler la représentation des sujets « LGBTQI ».

Ensuite l'application de la loi sur le plan pédagogique devient problématique à plusieurs niveaux. Que fait l'enseignant si un élève l'approche en confessant qu'il pense qu'il est homosexuel, et s'il lui demande un soutien ? Par ailleurs la loi pose des questions méthodologiques profondes : que faire des sujets qui touchent aux idées proclamées illicites ? En l'occurrence des contenus académiques évoquant des sujets « LGBTQI » ? Qu'est-ce qu'on entend par leur « promotion » ? Tout cela montre

que la loi crée un vrai champ de mines pour les enseignants, qui devront décider arbitrairement ou en fonction de leurs propres convictions.

A noter que quelques semaines après la promulgation de la loi, un règlement d'application a précisé que tous les livres destinés aux enfants et encourageant le changement de l'identité du sexe de naissance, le changement de sexe, l'homosexualité ou la représentation de la sexualité, ne pouvaient être vendus que dans des emballages scellés, et jamais dans une proximité de deux-cents mètres des écoles et des églises. Cela crée des situations absurdes... Les marchands de livres expliquent aussi par exemple qu'il est impossible de vérifier le contenu de chaque livre vendu.

« Cette loi est un prétexte. C'est une honte »

A l'étranger, la loi a suscité la désapprobation générale, et plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement dont Mark Rutte (Pays-Bas), Angela Merkel (Allemagne) et Xavier Bettel (Luxembourg), l'ont condamnée⁽⁵⁾. Le 7 juillet 2021, le Parlement européen a ouvert un débat hors agenda, sur cette loi. La grande majorité des députés ont vivement réagi. Pour citer les mots d'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, « *Nous sommes tous certes d'accord avec la protection des enfants, mais celle-ci est un prétexte pour discriminer des personnes à cause de leur orientation sexuelle. Cette loi est une honte* »⁽⁶⁾. Le député européen Balázs Hidvégi (membre du parti du gouvernement hongrois) a répliqué : « *Le but de cette loi est de protéger les enfants. Cette loi dit que c'est au parent de décider de l'éducation des enfants. Tout le reste qui a été dit ici, ce sont des mensonges. Tout le monde peut vivre en Hongrie comme il le veut, les LGBT et leurs organisations peuvent agir comme ils le veulent, mais ils n'ont pas leur place dans les écoles. Nous*

exerçons nos compétences et rejetons le colonialisme européen. » A la fin de la séance plénière, une résolution a été adoptée par le Parlement européen, qui affirme que « *la loi hongroise viole clairement les droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux, les traités et la législation de l'UE dans le marché intérieur* »⁽⁷⁾.

Le 15 juillet, la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre la Hongrie et la Pologne, pour violation des droits fondamentaux des personnes LGBTQI : dans le cas de la Hongrie, c'est la nouvelle loi qui est visée, puisqu'elle enfreint plusieurs directives européennes. Le gouvernement hongrois continue quant à lui à défendre sa position, en invoquant le motif de la protection des enfants⁽⁸⁾.

La Hongrie tourne le dos à l'Occident

Le sujet des « LGBTQI » occupe une place centrale dans la communication du gouvernement hongrois. La propagande est de mise. Origo.hu, l'un des médias en ligne les plus connus, a publié douze articles contenant le mot « LGBTQ » en vingt-quatre heures (du 29 au 30 juillet 2021), dont onze ont pour sujet la communauté et les lois LGBTQI. Quatre articles mentionnent dans leurs titres les Etats-Unis, deux Bruxelles, et un la Grande-Bretagne. Ainsi plus de la moitié des articles évoquent les pays occidentaux, laissant entendre l'idée d'un déclin de leur « moralité ».

Le gouvernement de Viktor Orbán a commencé à s'ouvrir durablement aux pays de l'Est, à la Russie, la Turquie, la Chine. Parallèlement aux coopérations économiques et politiques orientales, les critiques ouvertes de la politique de l'Union européenne vont bon train. Tout porte donc à croire qu'Orbán commence aussi à s'opposer aux systèmes de valeurs européennes. Cette prise de distance d'avec l'Occident est d'autant plus choquante



Viktor Orbán a organisé en juin 2021 une consultation nationale dont l'une des questions était « Avez-vous peur que votre enfant soit exposé à la propagande sexuelle ? », cherchant à obtenir par ce biais l'appui des électeurs suite à l'adoption de la loi « anti-LGBT ». En bas de cette affiche photographiée à Budapest, un autocollant de protestation avec le slogan « La diversité est naturelle ».

que la Hongrie a toujours essayé de garder son identité occidentale, s'appelant (historiquement) « le bastion de la chrétienté » et la défenseure des valeurs de l'Occident (contre la barbarie venant de l'Est). La direction prise par Orbán est donc controversée d'un point de vue non seulement politique, mais aussi historique et culturel. En conclusion, la série de lois touchant la communauté LGBTQI est devenue un scandale européen, voire mondial : écrire dans la Constitution que la mère est une

femme est le père est un homme, créer des obstacles au changement de sexe et à l'adoption pour les couples homosexuels, et récemment mettre en place des lois paralysant la communication des « idées » LGBTQI à la jeunesse. D'un point de vue stratégique, la loi divise l'opposition, qui se veut réunie pour vaincre Fidesz aux prochaines élections. L'agitation contre la communauté LGBTQI (comme le gouvernement a pu le faire aussi avec les migrants) renforce le mythe de la personne « normale » (hongroise, chrétienne, blanche et hétérosexuelle), une personne censée se sentir attaquée par les minorités et se proclamer en « danger ». Mais derrière cette agitation contre les personnes LGBTQI, on trouve sans surprise une stratégie politique : la « question » est utilisée pour détourner l'attention d'autres sujets problématiques, lesquels peuvent s'avérer dangereux pour le pouvoir en termes de popularité. ●

« A l'étranger, la loi “anti-LGBTQI” a suscité la désapprobation générale, et plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, dont Mark Rutte (Pays-Bas), Angela Merkel (Allemagne) et Xavier Bettel (Luxembourg), l'ont condamnée. »